



MINISTÈRE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ORDRE DE SERVICE

<p>Direction Générale de l'Alimentation Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles Bureau de la qualité et de la coordination des contrôles Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15</p> <p>Suivi par : Nathalie GUERSON – Laure BÉGUIN Tél : 01 49 55 58 45</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDRRCC/N2007-8120</p> <p>Date: 15 mai 2007</p> <p>Classement : OTA832</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace : DGAL/SDRRCC/N2006-8102 du 25 avril 2006

📄 Nombre d'annexe : 1

Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Déclaration de politique qualité du DGAL et champ d'accréditation

Mots-clés : politique qualité, champ d'accréditation

Destinataires	
<p>Pour exécution : Les directeurs départementaux des services vétérinaires Les directeurs des services vétérinaires des DOM Les directeurs des services vétérinaires du département chef lieu de région Les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt/ Services régionaux de la protection des végétaux Les chefs de services de la protection des végétaux des DOM Les sous directions et missions de la DGAI</p>	<p>Pour information : Les Préfets Les IG VIR Les IGIR La BNEVP</p>

La présente déclaration de politique qualité fait référence à la déclaration de politique qualité du Ministre chargé de l'agriculture du 16 mars 2005. Celle-ci fixe comme objectif la reconnaissance officielle des services déconcentrés de la DGAI par le Comité français d'accréditation (COFRAC) à l'échéance de 2008.

Elle dresse un bilan des résultats atteints en 2006 et fixe les objectifs 2007 en matière d'assurance qualité pour l'administration centrale et les services déconcentrés. Elle porte en annexe l'actualisation des domaines d'inspection vétérinaires et phytosanitaires compris dans le champ d'accréditation.



MINISTÈRE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Paris, le 15 mai 2007

Déclaration de politique qualité du Directeur général de l'alimentation

Des efforts importants ont été consentis par tous cette année pour mettre en œuvre l'objectif d'accréditation à l'échéance de 2008, fixé par le ministre de l'agriculture et de la pêche dans sa déclaration de politique qualité du 16 mars 2006. Je souhaite saluer le travail réalisé et les résultats obtenus.

Les avancées des Directions départementales des services vétérinaires vers le niveau d'accréditation se traduisent par une progression notable des indicateurs qualité en 2006. Elles se sont concrétisées par treize audits blancs de type COFRAC dont le résultat est satisfaisant. Désormais 85% des sites sont au dessus du niveau INQUAs de 0,48 retenu comme référence. Je tiens à féliciter les équipes et les directeurs. Les progrès des Directions régionales de l'agriculture/Services régionaux de la protection des végétaux se traduisent par cinq audits blancs de type COFRAC passés avec succès.

En administration centrale, une dynamique en matière d'assurance qualité est désormais installée. Un travail important a également été réalisé cette année avec le COFRAC pour la formalisation du programme d'accréditation.

Le chantier prioritaire de l'année 2006 portait sur le processus d'inspection et les compétences des agents. Il a été mené à bien dans plusieurs domaines. La phase pilote SIGAL-NERGAL « méthode d'inspection » vous permet dès le mois d'avril, de disposer de 35 grilles d'inspection dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection animale, de la pharmacie vétérinaire. Un cahier des charges a été établi pour la nouvelle gestion informatisée des affectations opérationnelles qui permettra la gestion des fiches de poste. Un cinquième plan qualité relatif à la supervision a été validé et mis à disposition des services déconcentrés. Je tiens à remercier les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés qui ont contribué à l'obtention de ces résultats.

Cette progression significative des services déconcentrés vers la conformité à la norme ISO 17020 se traduit notamment par un nombre élevé de sites, 43 au total (32 DDSV et 11 DRAF-SRPV) qui se présentent à l'audit blanc d'accréditation en 2007. Ces audits blancs seront réalisés par des auditeurs du COFRAC dont les effectifs ont été renforcés avec le recrutement de deux nouveaux auditeurs, M. Sablon et M. Betjemann qui viendront aider M. Denet à évaluer la mise en œuvre effective des systèmes qualité construits. S'ils sont passés avec succès, ces audits nous permettront d'atteindre la cible 2007 du programme annuel de performance fixée à 65% des sites audités favorablement avec 63% des DDSV et 68% des SRPV.

La priorité 2007 pour les services déconcentrés sera par conséquent de mettre en œuvre les procédures de retour d'information (réclamation, recours, non conformité), les actions correctives identifiées lors des audits internes, et de conduire des audits internes complets ou partiels de façon à maintenir le niveau acquis ou évaluer régulièrement les progressions réalisées. La prise en considération de cette évaluation et de la nécessaire évolution des systèmes qualité sera à réaliser lors de revues de direction que je souhaite opérationnelles, décisionnelles et débouchant sur des plans d'actions concrets. Nous entrons dans une phase d'entretien et d'évolution de la démarche qualité : la dynamique ne peut être instaurée qu'avec ces outils d'amélioration continue.

Je tiens également à ce que le tutorat et la supervision soient généralisés à l'ensemble des sites. Vous disposez à ce titre du plan supervision. Enfin, il nous faut également apporter des garanties sur la gestion du matériel, et notamment des matériels de mesure.

En administration centrale, les objectifs 2007 portent sur la définition d'une procédure nationale d'émission des ordres de service comprenant la gestion des fiches de revue d'ordres de service, l'exhaustivité de la base de données réglementaire GALATEE, la généralisation de la hiérarchisation des risques aux domaines d'inspection entrant dans le champ de l'accréditation afin de fournir des outils de programmation au niveau national, et enfin la finalisation des méthodes et grilles d'inspection dans les autres secteurs d'inspection.

En ce qui concerne la gestion des compétences des inspecteurs, les travaux relatifs à la gestion des affectations opérationnelles seront finalisés et généralisés au domaine de la protection des végétaux, la procédure de gestion des compétences formalisée en lien avec le secrétariat général, la charte du tutorat diffusée et l'enregistrement du tutorat sur EPICEA opérationnel. Un plan qualité « audit interne » sera formalisé au premier semestre, et la formation du RESAQ et des RAQ à l'audit complétée par une formation à la norme ISO 19011 pour constituer un réseau d'auditeurs internes qualifiés à la DGAI.

Ces travaux, que je considère prioritaires seront conduits, d'une part, par l'équipe qualité renforcée de deux coordonnateurs nationaux et d'un assistant qualité chargés, en 2007, de formaliser ces procédures nationales dans un manuel assurance qualité national, et, d'autre part, par chaque sous direction et mission de la DGAI.

La démarche qualité est un travail collectif où l'apport de chacun est important pour remplir notre objectif d'accréditation à l'échéance de 2008. Je compte sur la mobilisation et l'investissement de tous pour mener à bien ce projet.

Le Directeur général de l'alimentation

signé

Jean-Marc Bournigal

SECTEUR PHYTOSANITAIRE

1. SANTÉ DES VÉGÉTAUX

- a. Passeport phytosanitaire européen pour les filières vigne et pomme de terre
- b. Contrôle import
- c. Contrôle export délivrance du certificat phytosanitaire

2. INTRANTS

- a. Produits phyto-pharmaceutiques
- b. Matières fertilisantes & supports de culture

3. OGM

- a. Contrôle des essais officiels

SECTEUR VETERINAIRE

1. SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE

- a. Alimentation animale (programme de référence SIGAL n°11)
- b. Pharmacie vétérinaire (programme de référence SIGAL n°12)
- c. Protection animale (programme de référence SIGAL n°14)
- d. Elimination et valorisation des déchets animaux (programme de référence SIGAL n°19)

2. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

- a. Salmonelle en élevage de poules pondeuses (programme de référence SIGAL n°7)
- b. Inspection des ateliers au titre de la santé publique (programme de référence SIGAL n°16)

3. IMPORT/EXPORT

- a. Contrôle à l'importation (programme de référence SIGAL n°21)
- b. Certification sanitaire à l'exportation vers les pays tiers (programme de référence SIGAL n°22)

4. PLANS DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

- Programme de référence SIGAL n°17